

Communiqué de presse

Laval, le 6 octobre 2020

Coronavirus : appel à la vigilance dans la sphère privée comme dans l'espace public

Le département de la Mayenne a dû affronter cet été un rebond épidémique qui l'a mis en situation d'affronter avec anticipation les difficultés liées à la crise sanitaire.

Cette situation, la Mayenne a pu la dépasser grâce à la mobilisation exemplaire de tous les acteurs privés comme publics. Toutefois, avant la mise en circulation d'un vaccin qui permettrait de tourner la page COVID-19, nous devons apprendre à vivre avec le coronavirus.

Il importe donc ne pas baisser la garde pour le faire reculer. C'est particulièrement vrai en ce moment puisque le taux d'incidence qui mesure le rapport entre les cas positifs et le nombre d'habitants est repassé la semaine dernière au-dessus du seuil de 50 pour 100.000. Il s'établit ce mardi 6 octobre à 73,4.

Dès lors, Jean-Francis Treffel, préfet de la Mayenne, Patrice Deniau, président de la Chambre de Commerce et d'Industrie et Michel Gougeon, président de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat ont décidé d'écrire aux entrepreneurs du département pour appeler chacun au sens des responsabilités. C'est ce sens des responsabilités et le respect des gestes barrières qui permettront de casser les chaînes de contamination.

Pour éviter des mesures de prévention plus strictes qu'elles ne le sont actuellement, nous appelons à la vigilance la plus forte pour assurer le respect scrupuleux des gestes barrières dans toutes les sphères de la vie sociale : au travail, dans les transports, dans les commerces, dans les familles, dans les écoles. En ce moment, les moments de convivialité s'avèrent être des environnements propices aux contaminations.

A titre préventif, nous recommandons la limitation des rassemblements privés à 30 personnes, dans le respect des gestes barrières. Leur annulation doit être la règle quand ce respect ne peut pas être garanti.

Le destin sanitaire de chaque territoire se trouve dans les mains de ses habitants. Nous en appelons donc à la discipline individuelle et collective ainsi qu'au sens des responsabilités pour éviter une nouvelle crise qui serait préjudiciable à la santé de nos concitoyens et à la reprise économique.

- **Contact Presse Cabinet du Préfet de la Mayenne**

02 43 01 50 70/71/72

pref-communication@mayenne.gouv.fr



[@Prefet53](https://twitter.com/Prefet53)